



# info **TRAFFIC**

Février 2006 - info **TRAFFIC** n° 5

Lettre d'information sur le commerce de la faune et de la flore sauvages

## info **TRAFFIC**

est une publication de  
TRAFFIC Europe

Bd E. Jacquain, 90  
B - 1000 Bruxelles  
Tél: + 32 (0) 2 343 82 58  
Fax: + 32 (0) 2 343 25 65  
traffic@traffic-europe.com  
www.traffic.org

© TRAFFIC Europe 2006

TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce des espèces de faune et de flore sauvages. Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

# TRAFFIC

est un programme conjoint de



**IUCN**  
The World Conservation Union

## Grands singes, grands moyens **edito**

Est-il nécessaire de rappeler l'importance des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et centrale en matière de commerce d'espèces sauvages? Et pourtant, peu d'information en français est mise à leur disposition !

*info TRAFFIC* est une lettre d'information destinée aux nombreux acteurs francophones, d'Afrique, principalement, qui travaillent dans le domaine de la conservation de la nature. Aujourd'hui, elle est publiée à 3000 exemplaires et diffusée gratuitement dans une trentaine de pays à travers le monde.

Les sujets d'actualité abordés concernent une (ou plusieurs) région(s) francophone(s). C'est notamment le cas des grands singes. La déclaration qui leur est désormais consacrée et

qui a été adoptée, à Kinshasa, en septembre dernier, marque une prise de conscience et, espérons-le, un début d'engagement fort et soutenu de la part de la communauté internationale.

Pourtant, l'exemple de la saisie d'un bonobo, en France, en décembre 2005, nous rappelle que beaucoup reste encore à faire également en matière de lutte contre le commerce illégal.

Enfin, avant de vous souhaiter une bonne lecture, toute l'équipe de TRAFFIC Europe tient à remercier le Ministère français des Affaires Etrangères pour son soutien financier, sans lequel la réalisation de ce numéro n'aurait pu être possible.

## dans ce numéro

### EN BREF

- Gestion durable et légale des forêts tropicales
- Nouvelles initiatives régionales pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages
- Afrique francophone et commerce de l'ivoire

### DOSSIER

- L'avenir des grands singes, un enjeu majeur du 21ème siècle

- 2 • Le braconnage des gorilles dans le Parc National des Volcans
- Les menaces qui pèsent sur les grands singes du Sud-Est asiatique

### MARCHE D'ESPECES

- 5 • *Prunus africana*

### SAISIES ET POURSUITES

### CONTACTS

9

10-11

12

### Nouvelles Parties à la CITES

Trois nouveaux pays sont devenus Parties à la CITES en 2005: l'Etat indépendant du Samoa, pays insulaire du Pacifique, en Océanie, compte environ 181 000 habitants sur un territoire de 3000 km<sup>2</sup> (adhésion, le 09/11/04; entrée en vigueur, le 07/02/05); la République de Saint Marin, troisième plus petit pays d'Europe, dont la population résidente est de 29 000 habitants pour un territoire de 61 km<sup>2</sup> (acceptation, le 22/07/05; entrée en vigueur, le 20/10/05); enfin, le Cap Vert, archipel situé dans l'océan atlantique, au large des côtes du Sénégal, compte 463 000 habitants répartis sur une dizaine d'îles, soit un territoire de 4033 km<sup>2</sup> (adhésion, le 10/08/05; entrée en vigueur, le 08/11/05). Le Cap Vert est devenu ainsi le 169ème pays à rejoindre la CITES.

### Conférence des Parties à la CITES - COP 14

La 14ème Conférence des Parties à la CITES se tiendra, à La Haye, aux Pays-Bas, du 3 au 15 Juin 2007.

### Guide d'identification CITES en ligne

En 2006, le Secrétariat CITES mettra en ligne l'ensemble des fiches du guide d'identification. Ceci permettra d'effectuer, pour toute espèce de faune et de flore, une recherche par région, par pays, ou encore par groupe taxonomique. Contact Secrétariat CITES: [stephen.nash@unep.ch](mailto:stephen.nash@unep.ch)

### Réseaux Forêt et Commerce (« Forest & Trade Networks »): pour une gestion durable et légale de la forêt en Afrique et en Asie

Le WWF, avec plusieurs partenaires (Proforest, TRAFFIC, Les Amis de la Terre, Cameroun Environment Watch, China National Forest Products Trading Association), a reçu un financement de la Commission européenne pour soutenir dix pays en Afrique et en Asie afin d'améliorer la gouvernance des ressources forestières et empêcher l'exploitation illégale du bois, en encourageant les bonnes pratiques dans le secteur forestier.



Un camion transportant du bois est contrôlé par des garde-forestiers dans le sud-est du Cameroun.

© WWF-Canon / Olivier Van Bogaert

Le groupe cible principal du projet sont les producteurs de produits forestiers dans ces pays, notamment les sociétés privées et les communautés forestières. Le projet se compose de cinq activités: la mise en place de six Réseaux Forêt et Commerce, la production de 60 plans d'action pour la certification et la vérification de la légalité des produits forestiers, la production de guides pratiques pour la certification et la vérification de la légalité, le renforcement des capacités en matière de certification des forêts et de vérification de la légalité au travers de formations, et enfin la production de critères et de lignes de conduite pour définir et vérifier la légalité du bois.

Les pays concernés sont: le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Ghana, la Chine, la Malaisie, le Vietnam et l'Indonésie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Réseau Global Forêt et Commerce (Global Forest and Trade Network- GFTN), initiative du WWF pour éliminer l'exploitation forestière illégale, pour améliorer la gestion des forêts les plus riches et les plus menacées de notre planète, et pour promouvoir la certification forestière crédible. [www.panda.org/forestandtrade](http://www.panda.org/forestandtrade)

### Initiatives régionales pour renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages:

#### Vers un nouveau plan d'action européen

En octobre 2005, le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni, en collaboration avec TRAFFIC, ont organisé un séminaire dans le but de renforcer la coopération et l'action en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages à destination et en provenance de l'Union européenne (UE).

Réunissant près de 130 représentants des 25 États membres de l'UE, de la Commission européenne, d'Interpol et du Secrétariat CITES, le séminaire s'est conclu par un accord privilégiant une série de mesures prioritaires.

Ces mesures consistent, entre autres, à développer des procédures nationales pour la coordination des mesures de contrôle, à explorer des manières innovantes de renforcer les capacités et à mener des ateliers nationaux et européens sur le sujet.

Un plan d'action européen, mesure phare de l'accord, prévoit de renforcer le rôle du « Groupe d'Application de la réglementation européenne sur le commerce d'espèces sauvages » et de développer des méthodes de travail et des outils et, notamment, la nouvelle base de données EU-TWIX (European Union-Trade in Wildlife Information eXchange?) pour favoriser l'échange d'informations et de connaissances entre les agents de contrôle (douane, police,...) et le rendre plus efficace.



## Création de l' « ASEAN-WEN »

Les dix pays membres de l'ANASE, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est<sup>2</sup>, ont décidé de créer, le 25 octobre 2005, le réseau le plus vaste au monde pour combattre le commerce illégal des animaux et des plantes sauvages. Le WEN, Wildlife Enforcement Network ou « Réseau pour l'application de la loi relative à la vie sauvage », doit mettre en oeuvre certaines mesures du plan d'action régional sur le commerce de la faune et la flore sauvages (2005-2010) adopté par le groupe d'experts -en matière CITES- de l'ANASE. Ce plan a également reçu le soutien des ministres de l'agriculture et des forêts des dix pays, tous Parties à la CITES. Le réseau a pour objectif de soutenir la coopération transfrontalière, l'échange d'information et la coopération entre les agences chargées de l'application de la loi. Le Sud-Est asiatique, où vit une grande variété d'espèces sauvages, tigres, éléphants, orchidées rares, reptiles endémiques, passereaux,... , est depuis longtemps une région de première importance pour le commerce international d'espèces sauvages.

1. Voir info TRAFFIC n°4

2. Birmanie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

### Faune et flore sauvages sont menacées: Changeons d'attitude, Voyageons Responsable !

Fin 2005, Le Ministère français de l'écologie et du développement durable a élaboré, en collaboration avec TRAFFIC Europe - France, un dépliant d'information sur la CITES et les obligations à destination des voyageurs en matière de commerce d'espèces sauvages menacées. Cette brochure a été tirée à 135 000 exemplaires et est diffusée en France métropolitaine, dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer et dans certains pays d'Afrique francophone.

<http://cites.ecologie.gouv.fr>

### « Adoptez un gorille » avec le WWF Belgique

Dans le cadre d'une large campagne d'information pour la protection des richesses naturelles et de la biodiversité de l'Afrique centrale, «Heart of Africa», le WWF Belgique propose à tout un chacun d'adopter, symboliquement, un gorille. Lancée le 14 décembre 2005, la campagne contribue ainsi à combattre les dangers qui menacent les 700 gorilles de montagne vivant dans la chaîne des volcans Virunga (République démocratique du Congo, Rwanda et Ouganda).

Grâce à l'argent récolté, le WWF pourra soutenir le projet PEVI (Programme environnemental des Virunga) qui vise tout à la fois à restaurer l'intégrité du parc en respectant les ressources naturelles en faune et en flore et en améliorant les conditions de vie des populations locales.

<http://www.wwf.be/heartofafrica>

### Afrique francophone et commerce de l'ivoire: une application des lois très insuffisante

Tom MILLIKEN, Directeur, TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud (traduit de l'anglais).

Presque tous les pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest sont des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana*. Nombre d'entre eux abritent des marchés domestiques d'ivoire de grande taille, et plus de 300 sculpteurs d'ivoire auraient été répertoriés dans au moins six pays en 2001.

Par ailleurs, le Cameroun et la République démocratique du Congo (RDC) ont été identifiés comme sources et points de transit principaux pour des envois d'ivoire illégal hors d'Afrique tandis que la République du Congo, le Sénégal, le Gabon, la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine (RCA) sont fréquemment des sources d'ivoire, jouant un rôle significatif dans le commerce régional et international.

Malheureusement, il y a très peu de preuves qu'un contrôle efficace de la loi est mis en place en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. En dix-sept ans, les quatorze pays francophones, faisant partie de l'aire de répartition de l'éléphant africain, ont signalé un total de 48 saisies d'ivoire à la base de données ETIS<sup>1</sup>. Ceci représente à peine 0,5 % des 10 539 cas de saisies de produits d'éléphant enregistrés actuellement dans ETIS!

Défenses  
d'éléphant  
saisies par  
des agents de  
contrôle au  
Cameroun

© WWF  
CARPO /  
Peter Ngea



Depuis la 10ème Conférence des Parties (CdP) à la CITES (1997), toutes les Parties doivent soumettre les données sur les saisies de produits d'éléphants à ETIS. Or, de 1989 jusqu'en novembre 2005, le Bénin, le Sénégal et le Togo n'ont jamais communiqué un seul cas de saisie de produits d'éléphant; le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Niger ont signalé un cas chacun. En fait, seul le Cameroun a renseigné un nombre de cas de saisies à deux chiffres, soit 26 cas de saisies durant cette période.

Mais est-ce possible qu'en 17 ans on ne dénombrait que 48 saisies de produits d'éléphants (voir tableau p. 4) dans une région qui abrite des populations d'éléphants aussi importantes ainsi que de nombreux marchés d'ivoire, des sculpteurs et des routes commerciales? Alors que 1099 saisies de produits d'éléphant, en provenance ou à destination de pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest, ont été effectuées dans d'autres pays du monde!

ETIS indique un « ratio » d'effort relatif au contrôle de l'application de la loi basé sur le nombre de saisies effectuées par le pays lui-même et le nombre de saisies, effectuées dans le monde, et impliquant ce même pays. Ce ratio est de l'ordre de 4% pour l'ensemble des pays francophones africains et ne dépasse pas 23% pour les pays pris individuellement (voir tableau).

En somme, le commerce illégal d'ivoire est présent en Afrique centrale et de l'Ouest mais le risque d'être découvert et pénalisé par les autorités locales semble très faible.

Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la RDC, ensemble, ont été associés à 757 saisies de produits d'éléphant dans le monde, soit 22 tonnes d'ivoire de quelque 3270 éléphants !

De manière générale, le commerce illégal d'ivoire est le plus souvent corrélé à l'existence des marchés domestiques d'ivoire de taille importante non réglementés et à un faible contrôle de la loi. Or, au moins sept pays, le Cameroun, la RCA, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Gabon et le Sénégal ont d'importants marchés domestiques d'ivoire.

Pour s'attaquer à ce problème, les Parties à la CITES ont adopté, en 2004, lors de la 13ème CdP, un plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant d'Afrique (Décision CITES 13.26). Ce plan incite les États de l'aire de répartition à :

- interdire la vente intérieure non réglementée de l'ivoire (brut, semi-travaillé et travaillé);
- lancer des campagnes de sensibilisation du public afin de faire connaître les interdictions en place ou nouvelles sur les ventes d'ivoire et,
- à donner des instructions à toutes les agences chargées de la lutte contre la fraude et des contrôles aux frontières d'appliquer avec rigueur la législation en place ou nouvelle.

Au 31 mars 2005, tous les États concernés devaient communiquer, au Secrétariat CITES, les développements relatifs à la mise en oeuvre du plan d'action sur le territoire. De tous les pays africains francophones, seuls le Cameroun, la RDC et le Sénégal ont soumis les rapports demandés.

Les pays ne s'occupant pas de la question de leur(s) marché(s) domestique(s) d'ivoire non réglementés s'exposent à de possibles sanctions de la CITES qui prévoient, notamment, la suspension de tout commerce d'espèces sauvages reprises dans la Convention dans un futur proche.

Pour tenter de contrer ces insuffisances, il est recommandé que:

- l'organe de gestion CITES de chaque pays prenne des mesures pour encourager l'envoi de rapports qui font état des saisies d'ivoire ou d'autres produits d'éléphant soit au Secrétariat CITES, soit directement à TRAFFIC pour la base de données ETIS<sup>2</sup>;
- l'organe de gestion CITES de chaque pays établisse des liens avec les organes de contrôle nationaux (douanes, police, autorités des ports de mer et des aéroports), pour améliorer l'application de la loi en matière CITES, et plus particulièrement, le commerce des produits d'éléphant;
- les gouvernements de chaque pays s'engagent à faire davantage d'efforts de publicité et à mettre sur pied des formations et des événements pour stimuler la prise de conscience et renforcer les capacités au sein des organes de contrôle, avec le mandat de procéder à des saisies d'ivoire et autres produits d'éléphant.

Espérons que pour la prochaine analyse d'ETIS à la 14ème CdP, en 2007, les pays francophones de Afrique centrale et de l'Ouest auront mis en oeuvre des actions significatives afin de réduire les mouvements illégaux d'ivoire dans et hors de leurs marchés locaux.

1. *ETIS (Système d'Information sur le Commerce des produits d'Eléphants) est la base de données qui regroupe les informations sur le commerce d'ivoire et autres produits d'éléphants. Géré par TRAFFIC, ETIS est l'un des deux systèmes approuvés officiellement par la CITES, le second étant MIKE (Suivi à long terme de la Chasse Illicite à l'Eléphant).*

2. *Le formulaire d'ETIS est disponible sur: <http://www.cites.org/fra/notif/1999/092.shtml>*

Tableau: données ETIS de saisies d'ivoire concernant les pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest (novembre 2005)					
Pays	Saisies dans le pays	Nombre de saisies hors du pays et pour lesquelles le pays est impliqué	Poids saisi dans le pays (kg)	Poids saisi hors du pays et pour lequel le pays est impliqué (kg)	Ratio de l'effort relatif au contrôle de l'application de la loi*
Bénin	0	36	0	166	0.00
Burkina Faso	1	10	1	24	0.09
Cameroun	26	204	1221	7245	0.11
Côte d'Ivoire	6	174	143	3006	0.03
Gabon	2	52	660	1863	0.04
Guinée	1	24	28	95	0.04
Mali	1	38	4	311	0.03
Niger	1	7	234	7	0.13
Rép. centrafricaine	2	33	242	425	0.06
Rép. dém. du Congo	3	344	5800	4533	0.01
République du Congo	2	92	269	931	0.02
Sénégal	0	33	0	230	0.00
Tchad	3	10	256	48	0.23
Togo	0	42	0	110	0.00
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1099</b>	<b>8858</b>	<b>18994</b>	<b>0.04</b>

\* *Nombre de saisies dans le pays / (nombre de saisies dans le pays + nombre de saisies hors du pays et pour lesquelles le pays est impliqué)*

## L'avenir des grands singes: un enjeu majeur du 21<sup>ème</sup> siècle

Amélie KNAPP, Chargée d'études, TRAFFIC Europe

En septembre 2005, la première Réunion Intergouvernementale sur les Grands Singes et sur le Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) ainsi que la première Réunion du Conseil du GRASP ont eu lieu, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC). Reconnaisant le risque élevé d'extinction de toutes les espèces de grands singes, les participants se sont fixé comme objectif de réduire de manière significative et constante, d'ici à 2010, le taux actuel de disparition des populations de grands singes et de leurs habitats.

### Menacés de toutes parts

Six espèces de grands singes habitent notre planète: quatre vivent en Afrique et deux en Asie du Sud-Est (voir tableau page suivante). Les menaces principales auxquelles ces animaux doivent faire face sont la chasse, l'exploitation commerciale ainsi que la perte, la dégradation et la fragmentation de leur habitat dues à l'exploitation excessive du bois et au défrichement du sol pour l'agriculture (particulièrement en Afrique de l'Ouest et dans le Sud-est asiatique), et aux feux de forêt (surtout en Asie du Sud-Est).

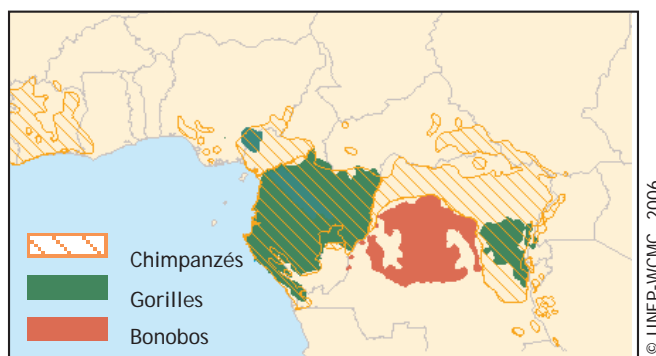
Il est également de plus en plus évident que les maladies, particulièrement la fièvre hémorragique Ebola, jouent un rôle dans le déclin des populations de grands singes.

En Afrique et en Asie du Sud-Est, le commerce de la viande de brousse est grandissant. La viande de primate, largement consommée localement, est également exportée et se retrouve au menu des expatriés africains, notamment, en Europe (voir saisie effectuée en Belgique, pp 10-11).

Le commerce international de grands singes ne se limite pas à la viande de brousse, il inclut également des spécimens vivants destinés aux zoos, au marché des animaux de compagnie pour des particuliers et aux collections privées. De plus, jusque dans les années 1980, des centaines de chimpanzés ont été exportés pour la recherche biomédicale<sup>7</sup>.

Les niveaux précis de la chasse sont inconnus mais les estimations sont troublantes. Au Cameroun, il semble que 25 chasseurs armés peuvent prendre 400 chimpanzés et 800 gorilles de plaine de l'Ouest chaque année; dans le nord de la République du Congo, 400 à 800 gorilles de plaine de l'Ouest peuvent être tués chaque année; et à travers toute l'Afrique, ce sont entre 3000 et 6000 grands singes qui sont abattus chaque année<sup>2, 3, 4</sup>.

A ces menaces permanentes, dont l'impact augmente avec la multiplication des routes dans ces régions, s'ajoutent les maladies, les conflits armés et les activités liées à l'extraction des minerais et l'exploitation des forêts. Les cycles de reproduction lents des grands singes accentuent la



Carte: Aire de répartition des grands singes d'Afrique, réalisée par T. Butynski 2001 (5) et mise à jour pour Caldecott & Miles 2005 (1).

© UNEP-WCMC, 2006

vulnérabilité des populations: les orangs-outans femelles, par exemple, atteignent l'âge de la maturité sexuelle à 10-15 ans, et souvent, ne donnent naissance qu'à un seul jeune tous les sept à huit ans.

Toutes ces menaces, multiples par endroit, rendent le travail de conservation extrêmement difficile, voire parfois totalement impossible.

### Commerce illégal

Parce que le commerce international des grands singes (spécimens vivants et parties et produits dérivés) est une menace directe à leur survie, les six espèces sont inscrites à l'Annexe I de la CITES, depuis 1975, pour les orangs-outans et les gorilles, et depuis 1977, pour les bonobos et les chimpanzés. Malheureusement, le commerce international illégal persiste. Les grands singes sont recherchés tantôt comme animaux de compagnie, tantôt pour leur viande, et peuvent être convoités comme souvenirs sous différentes formes et produits dérivés (voir article «Le braconnage des gorilles dans le PNV »).

Le commerce national et les exportations de grands singes vivants paraissent avoir augmenté récemment dans plusieurs états de l'aire de répartition. On explique ceci principalement par la présence de jeunes orphelins dont les parents ont été massacrés pour le commerce de viande de brousse. Ce marché concerne surtout les chimpanzés et les bonobos parce que les bébés gorilles meurent d'habitude avant d'arriver chez un vendeur<sup>7</sup>. Pour ne citer qu'un chiffre à titre exemplatif: entre 1995 et 1999, près de 1000 orangs-outans auraient été illégalement importés par Taiwan pour le commerce d'animaux de compagnie<sup>7</sup>. Bien que le niveau actuel de ce commerce illégal soit peu documenté, les saisies effectuées par les services de contrôle des pays de destination soulignent la présence du phénomène.

### Projets de conservation

Toute une série de mesures sont mises en place de par le monde car la situation de plus en plus pressante nécessite un apport croissant de

ressources, financières et humaines notamment. Des accords intergouvernementaux visent, d'une part, à encourager la planification de conservation, à réglementer le commerce national et international, et, d'autre part, à encourager la coopération entre pays voisins pour la gestion des zones protégées et des populations de grands singes.

En 2001, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont lancé le Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP, <http://www.unep.org/grasp>). GRASP rassemble des organisations gouvernementales et intergouvernementales, des institutions des Nations Unies, des organisations non-gouvernementales, scientifiques et académiques, des communautés locales et le secteur privé. Le défi immédiat pour GRASP est de lever les menaces imminentes d'extinction auxquelles les grands singes sont confrontés à travers leur aire de répartition. Pour ce faire, GRASP incite au dialogue intergouvernemental permanent, met en place des initiatives de planification de la conservation, apporte un soutien technique et scientifique aux gouvernements des États de l'aire de répartition des grands singes, contribue à la sensibilisation et à la recherche de fonds dans les pays donateurs et élabore des projets de terrain exemplaires.

En octobre 2004, lors la 13<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties CITES, à Bangkok, en Thaïlande, les Parties ont adopté deux résolutions: la première résolution (Conf. 13.4)

exhorte les Parties à renforcer les mesures de conservation des grands singes et à renforcer les contrôles du commerce illicite de singes vivants et de produits dérivés; la seconde (Conf. 13.11) les encourage à mettre fin au commerce illicite de viande de brousse.

En 2005, les efforts de conservation pour la survie des grands singes ont produit des résultats conséquents. Ceci se traduit, notamment, par l'élaboration du Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique centrale. Ce plan est le produit d'un consensus obtenu entre l'avis des experts les plus qualifiés sur la question des sites et les lignes de conduites des actions prioritaires pour la préservation des populations sauvages de chimpanzés et de gorilles en Afrique centrale. Ces sites et ces actions ont été déterminés au cours d'un atelier organisé conjointement par l'UICN (Union mondiale pour la nature), le Centre International de Recherches Médicales de Franceville, Conservation International, Wildlife Conservation Society et Wild Chimpanzee Foundation. L'atelier a rassemblé, en mai 2005, à Brazzaville, République du Congo, quelque 70 participants représentant les gouvernements des pays concernés, des organisations nationales et internationales de conservation, des institutions de recherche et des bailleurs de fonds.

L'année 2005 a aussi vu la publication de l'Atlas mondial des grands singes et de leur conservation<sup>1</sup>, l'ouvrage le plus récent et le plus complet sur les grands singes et l'ensemble des enjeux liés à leur conservation. Fin 2005, s'est tenue la première Réunion intergouvernementale

Nom commun Nom scientifique	Statut UICN	Effectifs	Aire de répartition des grands singes
Orang-outan de Bornéo <i>Pongo pygmaeus</i>	EN	57 000 <sup>1</sup>	Bornéo: Indonésie [Kalimatan] et Malaisie [Sabah et Sarawak]
Orang-outan de Sumatra <i>Pongo abelii</i>	CR	7300 <sup>1</sup>	Indonésie [Partie nord, Province Aceh et Sumatera Utara]
Chimpanzé d'Afrique occidentale <i>Pan troglodytes verus</i>	EN	21 000 - 55 000 <sup>6</sup>	Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Mali, Ghana, Sénégal, Guinée Bissau, Nigéria
Chimpanzé du Nigéria-Cameroun <i>Pan troglodytes vellerosus</i>	EN	4000 - 7000 <sup>6</sup>	Nigéria, Cameroun
Chimpanzé de Schweinfurth <i>Pan troglodytes schweinfurthii</i>	EN	75 200 - 117 000 <sup>5,6</sup>	Burundi, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie
Chimpanzé d'Afrique centrale <i>Pan troglodytes troglodytes</i>	EN	47 000 - 78 000 <sup>5,6</sup>	Gabon, Cameroun, Congo, RCA, Guinée Equatoriale, Angola, Nigéria, RDC
Bonobo <i>Pan paniscus</i>	EN	10 000 - 50 000 <sup>6</sup>	RDC
Gorille de plaine de l'Ouest <i>Gorilla gorilla gorilla</i>	EN	94 500 <sup>5</sup>	RCA, République du Congo, Guinée équatoriale, Angola, Gabon, Cameroun
Gorille de la rivière Cross <i>Gorilla gorilla diehli</i>	CR	250 - 280 <sup>1</sup>	Nigéria, Cameroun
Gorille de montagne <i>Gorilla beringei beringei</i>	CR	700 <sup>1</sup>	Ouganda [Parc national des Gorilles Mgahinga], Rwanda [Parc national des Volcans], RDC [Parc national des Virungas], Ouganda [Parc national de la forêt impénétrable de Bwindi]
Gorille de plaine de l'Est <i>Gorilla beringei graueri</i>	EN	< 17 000 <sup>5</sup>	RDC



sur les Grands Singes et sur le Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) ainsi que la première Réunion du Conseil du GRASP<sup>7</sup>. Cette conférence a réuni plus de 500 délégués de 18 des 23 pays de l'aire de répartition des grands singes d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. Les participants ont signé la Déclaration de Kinshasa sur les Grands Singes, démontrant une volonté politique au plus haut niveau. Les participants ont également adopté la Stratégie mondiale pour la survie des grands singes et leur habitat, un ensemble de règles pour gouverner l'organisation du Partenariat GRASP et un plan de travail révisé.

Sur le terrain, de nombreuses organisations locales et internationales luttent pour protéger les grands singes, que ce soit à travers la création de réserves naturelles, l'amélioration de l'efficacité des réserves existantes, la création de « sanctuaires » qui accueillent des spécimens saisis par les autorités, le renforcement des patrouilles anti-braconnage, la réduction du commerce illégal de spécimens vivants et de produits dérivés ou la sensibilisation du grand public pour la conservation des grands singes.

Mais tous ces efforts seront vains si l'on ne s'attaque pas à la cause fondamentale des problèmes auxquels sont confrontés les grands singes : l'extrême pauvreté des populations locales

qui les conduisent à chasser ces animaux pour leur propre consommation ou pour les revendre.

Sources:

1. Caldecott, J. & Miles, L. (Eds.) (2005). *Atlas of Great Apes and their Conservation*. Prepared at the UNEP World Conservation Monitoring Centre. University of California Press, Berkeley, USA, 456p.
2. Ammann K., and Pearce, J. (1995). *Slaughter of the apes: how the tropical timber industry is devouring Africa's great apes*. World Society for the Protection of Animals, London.
3. Redmond, I. (1989) *Trade in gorillas and other primates in the People's Republic of Congo*. Unpublished report: International Primate Protection League.
4. Rose, A.L. (1997) *Conservation becomes a global social movement in the era of bushmeat and primate kinship*. *African Primates*, 3: 6-12
5. Butynski, T.M. (2001). *Africa's Great Apes*. In: Beck, B.B. et al. (Eds). *Great Apes and Humans: the ethics of coexistence*. Smithsonian Institution Press, Washington and London. pp. 3-56.
6. WWF (2005) *African Great Apes Programme*. [www.panda.org/africa/apes](http://www.panda.org/africa/apes)
7. Voir rapport: [http://www.unep.org/grasp/Meetings/IGMkinshasa/Outcomes/docs/Finalreport%20\\_F.pdf](http://www.unep.org/grasp/Meetings/IGMkinshasa/Outcomes/docs/Finalreport%20_F.pdf)

## Le braconnage des gorilles dans le Parc National des Volcans

*Prosper UWINGELI, Conservateur chargé de la recherche, suivi et planification au Parc National des Volcans, Office rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux*

Tous les parcs nationaux abritant des gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) sont situés au cœur de zones parmi les plus peuplées d'Afrique, théâtres de conflits politiques et sociaux: le massif des volcans (partagé entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda) et la forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda. Le Parc National des Volcans (PNV) est situé au nord du Rwanda et fait partie du bloc forestier du massif des volcans.

Les gorilles de montagne, l'une des espèces de primates les plus menacées dans le monde, sont mis en péril par la dégradation de leur habitat et par la chasse. Ils sont prisés pour leur viande ou comme trophées, que ce soit pour la peau, le crâne ou encore pour les pieds et les mains qui deviennent des cendriers. Les bébés sont également fort appréciés et sont capturés vivants.

Les gorilles dans le PNV sont directement visés par les braconniers qui capturent de jeunes gorilles pour les revendre à des trafiquants étrangers. Ce faisant, les braconniers doivent souvent tuer la mère du bébé ainsi que le mâle dominant, quand ce n'est pas toute une famille... En 2002, au moins trois incidents différents de braconnage de gorilles ont eu lieu.

Mais les gorilles peuvent aussi devenir des victimes indirectes du braconnage, surtout les

Jeune gorille de  
Montagne  
*Gorilla beringei beringei*  
pris  
dans un piège,  
dans le Parc  
National des  
Volcans,  
Rwanda  
© Prosper  
Uwingeli



bébés et les jeunes mâles, quand ils tombent dans les pièges tendus pour les antilopes et les buffles. Des membres sont amputés et certains gorilles décèdent quand les autres tentent de les dégager du piège.

### Des gorilles et des Hommes : un destin partagé

La pauvreté est la cause majeure de ces deux types de braconnage. La population riveraine du parc manque cruellement de revenus pour acheter de la viande et n'a comme seule alternative que de poser des pièges dans le parc. La viande est alors consommée en famille et vendue aux voisins. En outre, les sommes exorbitantes proposées aux paysans pour la capture de bébés gorilles vivants les poussent à se livrer au braconnage.

De manière générale, cependant, le braconnage semble diminuer au PNV: un recensement, en 2003, a montré une augmentation de la population des gorilles dans le massif des volcans par rapport au recensement de 1989 (380 individus contre 324

en 1989). La diminution du braconnage est étroitement liée aux efforts des patrouilles qui détruisent la majorité des pièges (soit 590 pièges à buffles et antilopes pour la seule année 2004) et procèdent à l'arrestation des contrevenants.

Les Rwandais sont conscients de l'importance à attribuer au gorille mais aussi des risques encourus par les braconniers. Pour tenter de résoudre le problème à la source, le gouvernement rwandais a mis sur pied un programme de partage des revenus grâce auquel 5% des revenus annuels du tourisme sont investis dans des projets choisis par la population et ce, dans le but de réduire la pression sur le parc.

Soulignons enfin une initiative originale pour résoudre le problème du braconnage: les braconniers qui manifestent la volonté d'arrêter leurs activités illégales et offrent leur collaboration peuvent être engagés comme membres du personnel. Ainsi, le PNV travaille aujourd'hui avec deux associations d'ex-braconniers qui participent pleinement à définir la stratégie de protection du parc et aux actions de sensibilisation.

### Les menaces qui pèsent sur les grands singes du Sud-Est asiatique

Julia NG SU-CHEN, Chargée de programme,  
TRAFFIC Asie du Sud-Est (traduit de l'anglais)



Orang-outan  
de Sumatra  
*Pongo abelii*  
prisonnier

© TRAFFIC  
Asie du Sud-  
Est/ Chris R.  
Shepherd

A l'instar d'autres grands singes, les orangs-outans connaissent de sérieuses menaces qui mettent en péril leur survie. Pour des raisons économiques et culturelles, ces animaux pourraient bien, dans quelques décennies, disparaître des deux îles, Bornéo (partagé entre la Malaisie, l'Indonésie et le Brunéi Darussalam) et Sumatra (Indonésie), où les quelque 64 000 derniers individus se partagent un espace de plus en plus réduit<sup>1</sup>.

En effet, les orangs-outans subissent la perte ou la dégradation de leur habitat due à la reconversion des terres (pour les plantations, le développement urbain), aux fréquents feux de forêt ou encore à l'exploitation du bois menée à grande échelle.

En outre, ces grands singes sont aussi menacés plus directement par la chasse. Chasser les orangs-outans est une activité largement répandue au sein du peuple Dayak de Bornéo qui considère la viande de singe comme «délicieuse» et lui attribue

de surcroît une valeur médicale selon laquelle elle augmenterait la puissance sexuelle. La situation est similaire à Sumatra où les singes étaient la viande de brousse préférée des gens du centre de l'île.

Malheureusement, la menace à l'égard des orangs-outans ne s'arrête pas là. En effet, les bébés orangs-outans sont les animaux de compagnie préférés à Kalimantan et à Sumatra, bien que la loi indonésienne n'autorise pas leur possession. Les bébés orangs-outans sont aussi exportés vers les marchés internationaux et vendus comme animaux de compagnie. Le prix d'un bébé orang-outan à Jakarta, la capitale indonésienne, est de 400 USD (EUR 337).

Par ailleurs, les orangs-outans sont fort prisés par l'industrie des loisirs en Asie du Sud-Est, où les responsables des lieux ou activités liés au tourisme et au divertissement paient des sommes importantes pour acquérir ces animaux qui sont exhibés pour attirer les foules. Au Cambodge, par exemple, un parc safari montrait 36 orangs-outans dans des spectacles quotidiens durant lesquels on les faisait boxer, rouler en vélo ou faire du skateboard. La légalité de la présence et l'origine de tous ces orangs-outans détenus dans les parcs de loisirs posent question.

### Protéger l'orang-outan: une mission impossible?

TRAFFIC Asie du Sud-Est a étudié le commerce intérieur des orangs-outans, à Java, Bali et Kalimantan (Indonésie). Publiés en 2005, deux rapports<sup>2</sup> ont montré que le commerce et la possession de ces singes continuaient en Indonésie parce que les criminels n'étaient pas poursuivis. C'est la raison pour laquelle TRAFFIC Asie du Sud-Est et WWF Indonésie ont organisé, en septembre 2005, un atelier de deux jours pour aborder de manière critique la question de l'absence d'effort dans le contrôle de l'application de la loi et l'inefficacité qui accompagne aujourd'hui ce commerce qui est toujours actif.

Sauver la population des orangs-outans est une tâche difficile face à l'expansion inexorable de l'agriculture et aux autres utilisations des terres. Pour cela, il faut agir à deux niveaux: d'une part, il faut préserver leur habitat de la destruction, et d'autre part, il faut impérativement arrêter la chasse, le commerce et la possession d'orang-outans. Ceci implique nécessairement une coopération entre les différentes agences, entre les responsables de la planification de l'utilisation de la forêt et des terres, les agents responsables de l'application de la loi, les gestionnaires de la vie sauvage et les hommes de loi.

#### Sources

1. Caldecott & Miles, 2005, *op cit*.
2. Vincent Nijman, *Hanging in the Balance: An Assessment of Trade in Orang-utans and Gibbons on Kalimantan, Indonesia, août 2005, 44 pp.* Vincent Nijman, *In Full Swing, An Assessment of Trade in Orang-utans and Gibbons on Java and Bali, Indonesia, juin 2005, 49 pp.* Peuvent être téléchargés sur [www.traffic.org](http://www.traffic.org) (en anglais)



Statistiques du commerce international de *Prunus africana*

Le prunier d'Afrique *Prunus africana* est un arbre que l'on trouve dans les zones tropicales humides montagneuses du continent africain et qui pousse entre 900 et 3400 m d'altitude. On l'observe dans une vingtaine de pays d'Afrique (voir carte ci-dessous). Depuis plus de vingt ans, l'écorce de *Prunus africana* permet la fabrication d'un extrait qui sert à l'élaboration d'un médicament utilisé contre les troubles urinaires et dans les affections de la prostate. Afin d'éviter la surexploitation de l'espèce et de mieux contrôler le commerce sur l'ensemble de son aire de répartition, l'espèce est inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 1995.

L'espèce est essentiellement commercialisée au niveau international sous trois formes: écorce (représente environ 56% du volume total commercialisé entre 1995 et 2004), poudre (33%) et extrait (11%). L'espèce est également commercialisée sous forme de plantes séchées, de feuilles, de racines, de sciages et autres, mais dans des proportions très nettement inférieures et de manière occasionnelle. Au total, près de 12 400 tonnes d'écorce, de poudre et d'extrait de *Prunus africana* ont été commercialisées au niveau international entre 1995 et 2004. Les volumes annuels ont varié de 570 tonnes (1996) à 2 230 tonnes (1998) durant ces dix années.

Plus de 90% de ces volumes sont importés par deux pays, la France (61,2%) et l'Espagne (29,7%) (voir tableau ci-contre). L'Espagne importe *Prunus africana* principalement sous forme de poudre et d'écorce (les importations sous forme d'extrait sont quasi nulles), alors que la France l'importe essentiellement sous forme d'écorce et, dans une moindre mesure, sous forme de poudre et d'extrait. D'autres pays comme la Belgique, l'Inde, Singapour, le Royaume-Uni, les USA et la Chine importent également l'espèce mais dans des proportions très nettement inférieures.

Notons que Madagascar, pays de l'aire de répartition de l'espèce, importe également des quantités significatives de *Prunus africana* en provenance d'autres pays africains.

On constate également qu'un nombre limité de pays concentre la très grande majorité des exportations de *Prunus africana*.



Carte: Aire de répartition du *Prunus africana*.

Les pays indiqués en gris n'ont pas déclaré d'exportations au cours de la période 1995-2004, contrairement aux pays indiqués en noir qui en ont déclaré.



L'écorce d'un arbre *Prunus africana* arrivé à maturité. Mont Kilum, Cameroun. © WWF-Canon / Sandra Mbanefo Obiag

En effet, le Cameroun, le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC), Madagascar et la Guinée équatoriale représentent plus de 97% du volume total exporté au cours de la période considérée. Des quotas d'exportation CITES sont en place, depuis 2003, pour la RDC et, depuis 2005, pour le Cameroun. Ils concernent uniquement les exportations sous forme d'écorce pour la RDC (400 tonnes en 2003 et 1 000 tonnes en 2004 et 2005) et les exportations sous forme de poudre pour le Cameroun (2 000 tonnes en 2005).

Tableau: principaux pays importateurs et exportateurs de *Prunus africana* (1995-2004)

Pays importateurs	Vol. (t.)	%	Pays exportateurs	Vol. (t.)	%
France	7 585,0	61,2	Cameroun	4 729,0	38,1
Espagne	3 680,5	29,7	Kenya	3 176,6	25,6
Madagascar	454,9	3,7	RD Congo	1 684,2	13,6
Belgique	160,5	1,3	Madagascar	1 278,7	10,3
Inde	157,9	1,3	Guinée équator	1 254,6	10,1
Singapour	150,0	1,2	Burundi	120,0	1
Royaume-Uni	100,1	0,8	Rép. du Congo	80,0	0,7
USA	71,5	0,6	Tanzanie	60,6	0,5
Chine	17,3	0,1	Espagne	8,7	<0,1
Autres pays (32)	21,5	0,1	Autres pays (9)	6,8	<0,1
Total	12 399,2	100	Total	12 399,2	100

Plusieurs études indiquent que le stock d'arbres exploitables est suffisamment important pour soutenir un tel niveau de commerce. Néanmoins, il semble important de s'assurer que l'exploitation de l'espèce est réalisée de manière raisonnée suivant des protocoles stricts, par exemple, l'écorçage des troncs doit être réalisé de manière à permettre aux arbres de reconstituer leurs réserves et ainsi à garantir la durabilité de cette ressource.

Source des statistiques présentées à cette page: TRAFFIC Europe, 2006 (analyse des données UNEP-WCMC CITES Trade Database, Net Trade Report).

## AFRIQUE

### Ethiopie

En janvier 2005, 66 points de vente à Addis Abeba, ont été pris d'assaut par 262 officiers, comprenant, notamment, 50 gardes chargés de l'application du Code Pénal, 136 policiers, 66 gardes de sécurité et dix inspecteurs chargés du commerce d'espèces sauvages. Ils ont confisqué un total de 500 kg d'ivoire et autres produits d'animaux sauvages, comprenant des peaux de léopard *Panthera pardus* (CITES I) et des oeufs d'autruche *Struthio camelus* (I) d'une valeur d'un million de Birr, soit 9 726 662 euros. Des charges à l'encontre du personnel de ces points de vente ont été retenues. La nouvelle législation expose les contrevenants à une amende de 5.000 birr, soit 486 330 euros, et une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison.

Source: TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud



Saisie d'objets en ivoire sculptés et bijoux. Addis Abeba, janvier 2005 © TRAFFIC Afrique du Sud/Est Simon Millledge

### Kenya

Le 31 janvier 2005, six jeunes chimpanzés *Pan troglodytes* (CITES I) et quatre guenons (espèces non divulguées) ont été saisis par les douanes à l'aéroport international Kenyatta. Les animaux, tous entassés dans une petite caisse, étaient dans un état déplorable; un chimpanzé est d'ailleurs mort peu après de malnutrition. On pense que la cargaison provenait d'Egypte et faisait route vers le Nigéria. Les primates ont été pris en charge par le Kenya Wildlife Service (KWS). La Lusaka Agreement Task Force, une organisation africaine chargée d'enquêter sur le commerce illégal de faune et de flore, travaille avec les autorités égyptiennes et nigériennes pour déterminer l'origine des animaux.

Source: Reuters, [www.planetark.com/dailynewsstory.cfm/newsid/29543/story.htm](http://www.planetark.com/dailynewsstory.cfm/newsid/29543/story.htm), 16 février 2005.

### Cameroun

En septembre 2005, les gardes ont arrêté, dans le sud du Cameroun, cinq braconniers pour possession illégale de 91 défenses d'éléphants et de morceaux d'espèces menacées d'extinction comme le léopard ou le chimpanzé. Il semble que les braconniers aient utilisé un camion militaire pour le transport de la cargaison.

Source : [www.panda.org](http://www.panda.org)

## ASIE

### Asie de l'Est - Hong Kong

Le 4 août 2005, à la douane de Kwai Chng, des officiers du département de l'Agriculture, des Pêcheries et de la Conservation, ont intercepté une cargaison de 57 perroquets vivants, comprenant des amazones et des cacatoès, des espèces de République de Guinée inscrites aux Annexes I et II de la CITES. L'origine déclarée et l'identité de certains perroquets présentés dans le document d'exportation étaient fausses.

Source: Agriculture, Fisheries and Conservation Department, Hong Kong, 24 mai 2005: [www.info.gov.hk/gia/general/200505/24/05240217.htm](http://www.info.gov.hk/gia/general/200505/24/05240217.htm); in litt, 23 septembre 2005; *The Electric New Paper*, 9 septembre 2005

### Taiwan

Le 4 juillet 2005, les douaniers de Kaoshiung ont confisqué plus de 140 kg d'os de tigres, comprenant 24 crânes, dans une cargaison venant de Jakarta (Indonésie). C'est la saisie d'os de tigre *Panthera tigris* (CITES I) la plus importante jamais réalisée à Taiwan et l'une des plus importantes effectuées en Asie depuis 2000. Les produits de la contrebande étaient cachés dans un container rempli de ramures de cerfs destiné à être exporté vers Taiwan et devaient être utilisés dans les médecines traditionnelles. Par ailleurs, on a découvert 400 kg d'écaillés de pangolin *Manis* et cinq pièces d'ivoire travaillé pesant un kilogramme.

Source: communiqué de presse TRAFFIC, 8 août 2005

## AMERIQUES

### Canada

Le 13 juillet 2005, un homme de l'Ontario a été arrêté pour 44 faits, qui relèvent d'infractions à la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA), relatifs à la détention, la mise en vente, la vente, l'importation, l'exportation ainsi que de transport entre provinces d'espèces menacées d'extinction et de leurs produits. Les faits se sont produits entre octobre 2002 et mai 2005. Les animaux comprenaient des éléphants d'Afrique *Loxondonta africana* (CITES I), des oiseaux de paradis (II), des cachalots *Physeter catodon* (I), des morse *Odobenus rosmarus* (III) et des hiboux moyen-duc *Asio otus* (II). La majorité des ventes investiguées ont eu lieu sur un site Internet de vente aux enchères. Le suspect avait été arrêté en mai 2005 par des agents spéciaux du US Fish and Wildlife Service, à l'aéroport international LaGuardia, à New-York City, pour des infractions similaires aux Etats-Unis.

Source: Environment Canada News Release, 14 mars/14 juillet 2005:

[www.ec.gc.ca/media\\_e.htm](http://www.ec.gc.ca/media_e.htm); Fisheries and Oceans Canada news release, 8 juin 2005: [www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/release/p-releas/2005/nr042\\_e.htm](http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/release/p-releas/2005/nr042_e.htm)

## EUROPE

### Belgique

En décembre 2005, la police locale de Bruxelles a saisi, dans une épicerie congolaise, 23 pièces de viande de brousse en provenance de Bangui, en République centrafricaine. Les policiers avaient été appelés par l'inspection sanitaire qui procédait à un contrôle de routine. La viande comportait des morceaux de singe *Cercopithecus* spp., (CITES II), dont l'espèce n'a pu être identifiée formellement, et de crocodiles *Osteolemus tetraspis* (I). Cette marchandise est arrivée, à Paris, par avion et a ensuite été acheminée, en train, vers Bruxelles. Importée par une

ressortissante de République centrafricaine, la viande de brousse devait être servie lors d'un festin de mariage.

Source: *Police Fédérale belge, Direction Générale de la Police Judiciaire, Service Environnement.*

### France

Le 8 février 2005, les douanes françaises ont saisi 188 tortues rayonnées *Geochelone radiata* et pyxides arachnoïdes *Pyxis arachnoïdes* (CITES I), à Saint-Denis de la Réunion (île de la Réunion, département français d'outre-mer), à l'arrivée d'un avion militaire transportant des soldats malgaches.



Saisie d'une pyxide arachnoïdes et de quatre tortues rayonnées

© Douane française.  
Direction générale des Douanes et des Droits Indirects

La valeur de ces tortues protégées est estimée à 38 000 euros. Les animaux étaient répartis dans les bagages de trois soldats qui n'ont pu présenter aucun document officiel les autorisant à transporter de tels spécimens. Le tribunal correctionnel de Saint-Denis les a condamnés à une peine de quatorze jours de prison ferme et à une forte amende. Les tortues ont été renvoyées à Madagascar et relâchées dans leur habitat naturel de la forêt de Tuléar, dans le sud-ouest de l'île.

Source: *Douane française, Direction générale des Douanes et des Droits Indirects*

Le 18 février 2005, les douaniers français de l'aéroport de Roissy, Paris, ont saisi 35 000 hippocampes (CITES II), soit 118 kilos de spécimens. Les animaux étaient répartis dans neuf sacs de plastique venant de Conakry (République de Guinée) avec, pour destination, la province chinoise de Fujian. Aucun document officiel requis pour être autorisé à transporter de tels spécimens n'a pu être présenté.

Source: *douane française, Direction générale des Douanes et des Droits Indirects*

### Italie

En juillet 2005, les enquêteurs du Corpo Forestale dello Stato (l'autorité de contrôle CITES) ont saisi quelque 200 rapaces illégalement importés sur une période de cinq ans. Ceci est la suite de la saisie effectuée quelques mois plus tôt dans le port d'Ancona de treize oeufs de vautour égyptien *Neophron percnopterus* et de cigogne noire *Ciconia nigra* (tous deux CITES II), illégalement importés de Grèce par un citoyen autrichien. Les rapaces saisis comprenaient, entre autres, les espèces CITES II suivantes: le vautour charognard *Necrosyrtes monachus*, le vautour de Rüppell *Gyps rueppellii*, le vautour africain *Gyps africanus* et le messager serpenteaire *Sagittarius serpentarius*.

Source: *TRAFFIC Europe*

### Pays-Bas

Le 17 février 2005, les agents des douanes et du Service d'Inspection Générale ont saisi, à l'aéroport de Schiphol, un convoi illicite de parties d'animaux comprenant huit défenses, vingt-deux pattes, huit oreilles, trois queues, un crâne et une peau complète appartenant à huit éléphants d'Afrique *Loxodonta africana* (CITES I) (photo à droite). Tout était emballé dans des boîtes, des caisses et conservé dans du sel. Il y avait aussi des cornes et des peaux de Lechwe *Kobus leche* (II). En provenance d'Afrique du Sud, ces parties allaient être expédiées au Portugal, en Espagne et en République tchèque via l'Allemagne.

Source: *Reuters, 18 février 05; <http://today.reuters.co.uk/news>*

### Suisse

Le 28 septembre dernier, lors d'un contrôle de sécurité à l'aéroport de Zurich, les douaniers ont découvert de l'ivoire dans le bagage enregistré d'un individu qui venait de Johannesburg, en Afrique du Sud, et qui se rendait à Moscou (Fédération de Russie). Une peau de léopard se trouvait également dans le bagage. Son propriétaire n'a pu montrer

aucun permis CITES l'autorisant à détenir ces spécimens. Les douaniers ont saisi les biens.

Source: *CITES News Nr. 21/28.09.05; Administration fédérale des douanes AFD*

### Royaume-Uni

En avril 2005, les douaniers de l'aéroport de Heathrow, Londres, ont saisi environ neuf kilos d'ivoire d'éléphant africain *Loxodonta africana* (CITES I), en transit du Nigéria vers la Chine. Les défenses brutes ont été trouvées dans un colis postal décrit comme étant des cadeaux.

Source: *Unité CITES de l'Administration des Douanes et Accises du Royaume-Uni, Aéroport d'Heathrow.*

Parties d'éléphants saisies à l'aéroport d'Amsterdam, Pays-Bas  
© Inspection Générale - Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Sécurité (LNV)




---

## OCEANIE

---

Le 14 octobre 2005, la Cour du District de Sydney (Australie) a jugé Keith Lionel Miller coupable pour avoir tenté d'exporter des spécimens indigènes en contravention à la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la biodiversité, le *Commonwealth Environmental Protection and Biodiversity Act*. Miller avait dissimulé les oeufs de 23 oiseaux dans ses vêtements alors qu'il allait quitter l'Australie à destination de Zurich (Suisse) en novembre 2004. Les oeufs comprenaient des spécimens de cacatoès de Leadbeater *Cacatua leadbeateri* et de cacatoès casqués *Callocephalon fimbriatum* (tous deux CITES II). Miller a été condamné à deux ans de prison, dont quatorze mois de prison ferme.  
Source: *www.customs.gov.au/site/page.cfm?c=6305*



### TRAFFIC International

219 a Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK. Tel: (44) 1223 277427; fax (44) 1223 277237; email: traffic@trafficint.org.

### TRAFFIC Asie de l'Est - Bureau régional

Room 2001, Double Building, 22 Stanley Street, Central, Hong Kong. Tel: (852) 2530 0587; fax (852) 2 530 0864; email: trafficea@biznetvigator.com

#### • TRAFFIC Asie de l'Est - Chine

c/o WWF China Programme Office, Wen Hua Gong, (Laodong Renmin Wenhua Gong Dongmen). Beijing Working People's Culture Palace. Pékin 100006, République populaire de Chine. Tel: (86) 10 652227100 (ext. 213); fax: (86)10 6522 7300; email: teachina@wwfchina.org

#### • TRAFFIC Asie de l'Est - Japon

6th Fl. Nihonseimei Akabanebashi Bldg. 3-1-14, Shiba, Minato-ku. 105-0014 Tokyo. Japon. Tel: (81) 3 3769 1716; fax: (81) 3 3769 1304; email: trafficj@twics.com

#### • TRAFFIC Asie de l'Est - Taipei

PO Box 7-476. Taipei 106, Taiwan. Tel: (886) 2 2362 9787; fax: (886) 2 2362 9799; email: treatai@ms1.hinet.net

### TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Bureau régional

c/o WWF Southern Africa Regional Programme Office. PO Box CY 1409, Causeway, Harare, Zimbabwe. Tel: (263) 4 252533 / 252534; fax: (263) 4 703902; email: traffic@wwfsarpo.org

#### • TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Afrique du Sud

c/o Endangered Wildlife Trust, Private Bag x 11. Parkview 2122, Johannesburg, Afrique du Sud. Tel: (27) 11 486 1102; fax: (27) 11 486 1506; email: trafficza@uskonet.com

#### • TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Tanzanie

PO Box 106060, Dar Es Salaam. Tel: (255)-22 2701676 / 2700077 / 272455; fax: (255) 22 2775535; email: traffictz@bol.co.tz

### TRAFFIC Europe - Bureau Régional

Bd E. Jacquain, 90. 1000 Bruxelles, Belgique. Tel: (32) 2 343 8258; fax: (32) 2 343 2565; email: traffic@traffic-europe.com

#### • TRAFFIC Europe - France

c/o WWF France. 1, Carrefour de Longchamp, F 75016 Paris. France. Tel: (33) 1 55 25 84 84; fax: (33) 1 55 25 84 74; email: sringuet@wwf.fr

#### • TRAFFIC Europe - Allemagne

c/o Umweltstiftung WWF Germany; Rebstocker str. 55, 60326 Frankfurt a.M., Allemagne. Tel: (49) 69 79144 180; fax: (49) 69 617221; email: melisch@wwf.de

#### • TRAFFIC Europe - centrale et de l'Est

c/o WWF Hungary, Németsvölgy út 78/b, 1124 Budapest, Hongrie. Tel: (36) 1 214 5554; fax: (36) 1 212 9353; email: dorottya.papp@wwf.hu

#### • TRAFFIC Europe - Italie

c/o WWF Italia. Via Po, 25/c, 00198 Rome, Italie. Tel: (39) 06 84497357; fax: (39) 06 84497356; email: traffic.italy@tiscalinet.it

#### • TRAFFIC Europe - Russie

c/o WWF Russia Programme Office, PO Box 3, 109240 Moscou, Russie. Tel: (007) 495 727 09 39; fax: (007) 495 727 09 38; email: ashestakov@wwf.ru

#### • TRAFFIC Europe - Suède

c/o WWF-Suède. Ulriksdals Slott. S-17081 Solna, Suède. Tel: (46) 8 624 7400; fax: (46) 8 85 1329; email: mforlund@wwf.se

### TRAFFIC Amérique du Nord - Bureau Régional

1250 24th Street, NW, Washington DC 20037, USA. Tel: (1) 202 293 4800; fax: (1) 202 775 8287; email: tna@wwfus.org

#### • TRAFFIC Amérique du Nord - Canada

Suite 512B, 409 Granville Street. Vancouver, BC, V6C 1T2 Canada. Tel: (1) 604 687 5152; fax: (1) 604 678 5155; email: traffic@wwfcanada.org

#### • TRAFFIC Amérique du Nord - Mexique

c/o WWF Mexico Programme Office. Avenue Mexico N°. 51. Col. Hipodromo Condesa 06100 Mexico, D.F., Mexique. Tel: (525) 286 5631/34; fax: (525) 286 5637; email: areuterwwfmex@mexis.com

### TRAFFIC Océanie - Bureau Régional

GPO Box 528. Sydney NSW 2001, Australie. Tel: (61) 2 9280 1671; fax: (61) 2 9212 1794; email: traffic@traffico.org

### TRAFFIC Amérique du Sud - Bureau Régional

Av. De los Shyris 2680 y Gaspar de Villaroel, Edificio MITA COBADELSA, Penthouse (PH). Quito, Ecuador. Tel: (593) 2 226 1075; fax: (593) 2 226 1075; email: tsam@traffic.sur.iucn.org

### TRAFFIC Asie du Sud-Est - Bureau Régional

Unit 9-3A, 3rd Floor, Jalan SS23/11, Taman SEA, 47400 Petaling Jaya, Selangor, Malaysia. Tel: (603) 7880 3940; fax: (603) 78820 0171; email: tsea@po.jaring.my

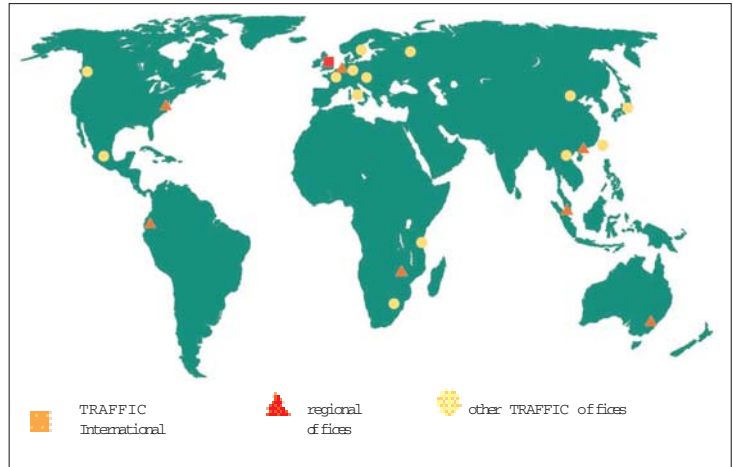
#### • TRAFFIC Asie du Sud-Est - Indochine

c/o IUCN Viet Nam. 44/4 Van Bao Street, Da Dinh District, Hanoi, Vietnam. Tel: (84) 4 726 1721; fax: (84) 4 726 1561; email: trafficindochina@yahoo.co.uk

# TRAFFIC

the wildlife trade monitoring network

site web: [www.traffic.org](http://www.traffic.org)



Rédacteur en chef: Alexandre Affre

Coordination générale et mise en page: Geneviève Crémer

Equipe de rédaction: Alexandre Affre, Geneviève Crémer, Amélie Knapp, Tom Milliken, Julia Ng Su-Chen, Stéphane Ringuet et Prosper Uwingeli.

Merci à Majja Sirola, PJ Stephenson, Stephanie Theile, Liz Williamson ainsi qu'à l'ensemble du Réseau TRAFFIC pour leur précieux soutien.

Photo de couverture: WWF-Canon / John E. Newby.

Impression: Claes Printing s.a.

TRAFFIC Europe remercie vivement le Ministère français des Affaires étrangères pour son précieux soutien.

